

Syndicat de FRANCOULES

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public



Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »



Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE

A G E D I

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	3
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux traitées.....	5
	Achats d'eaux traitées.....	5
	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
	Autres volumes	6
	Volume consommé autorisé	6
	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	7
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	15
	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	15
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	16
4.	Financement des investissements	17
4.1.	Montants financiers	17
	Détail :	17
4.2.	État de la dette du service	17
4.3.	Amortissements	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	19

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE

A G E D I

1. Caractérisation technique du service

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat de FRANCOULES
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arcambal, Bellefont-La Rauze, Cabrerets, Cahors, Calamane, Francoulès, Lamagdelaine, Lauzès, Les Pechs du Vers, Maxou, Mercuès, Saint Géry-Vers, Saint-Pierre-Lafeuille
- Existence d'une CCSP Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation: 01/01/2021

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Le Syded du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant-conseil pour le suivi de la gestion de son service public.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2021
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2031

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 7 469 * habitants au 31/12/2024 (7 000 au 31/12/2023)

*Nouveau calcul de répartition en fonction du recensement de 2024
Population incluant les résidences principales, secondaires

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

1.4. NOMBRE D'ABONNÉS



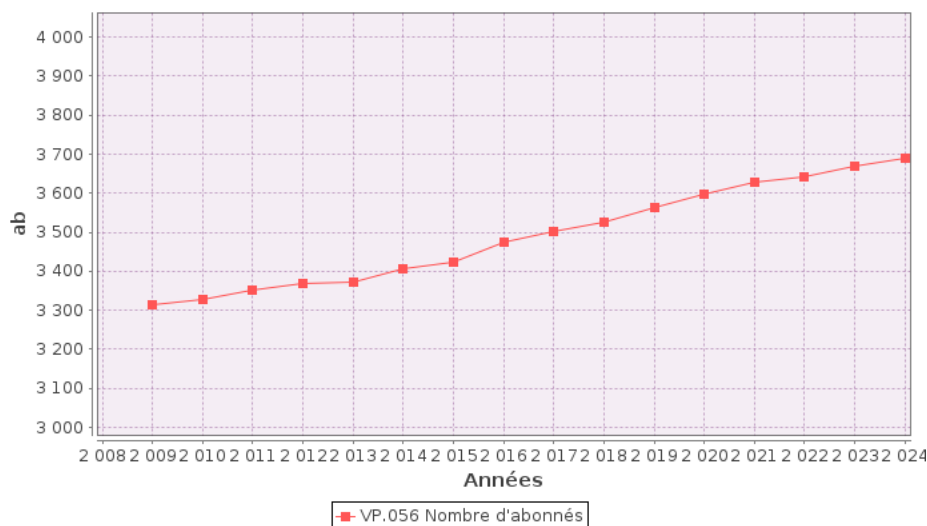
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **3 689** abonnés au 31/12/2024 (3 670 au 31/12/2023).

	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Total	3 670	3 691	0,6%

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution n/n-1
ARCAMBAL	546	550	547	556	557	0,2%
CABRERETS	217	215	220	215	214	-0,5%
CAHORS	184	186	188	189	190	0,5%
CALAMANE	237	243	247	247	249	0,8%
COURS	204	203	204	205	207	1%
FRANCOULES	98	100	100	104	106	1,9%
LAMAGDELAINE	430	431	431	427	424	-0,7%
LAROQUE-DES-ARCS	49	49	49	49	49	0%
LAUZES	143	143	143	145	145	0%
MAXOU	180	179	181	180	179	-0,6%
MERCUES	6	8	8	8	8	0%
SAINT-CERNIN	113	113	113	114	113	-0,9%
SAINT-GERY	317	325	325	331	337	1,8%
SAINT-MARTIN-DE-VERS	69	69	70	69	67	-2,9%
SAINT-PIERRE-LAFEUILLE	195	197	198	214	223	4,2%
VALROUFIE	258	260	262	260	263	1,2%
VERS	353	358	356	357	358	0,3%
Total	3 599	3 629	3 642	3 670	3 689	0,57%



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **11,15 abonnés/km** au 31/12/2024 (11,28 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,02 habitants/abonné** au 31/12/2024 (1,91 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné est de **89,14 m³/abonné** au 31/12/2024. (94,26 m³/abonné au 31/12/2023).

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

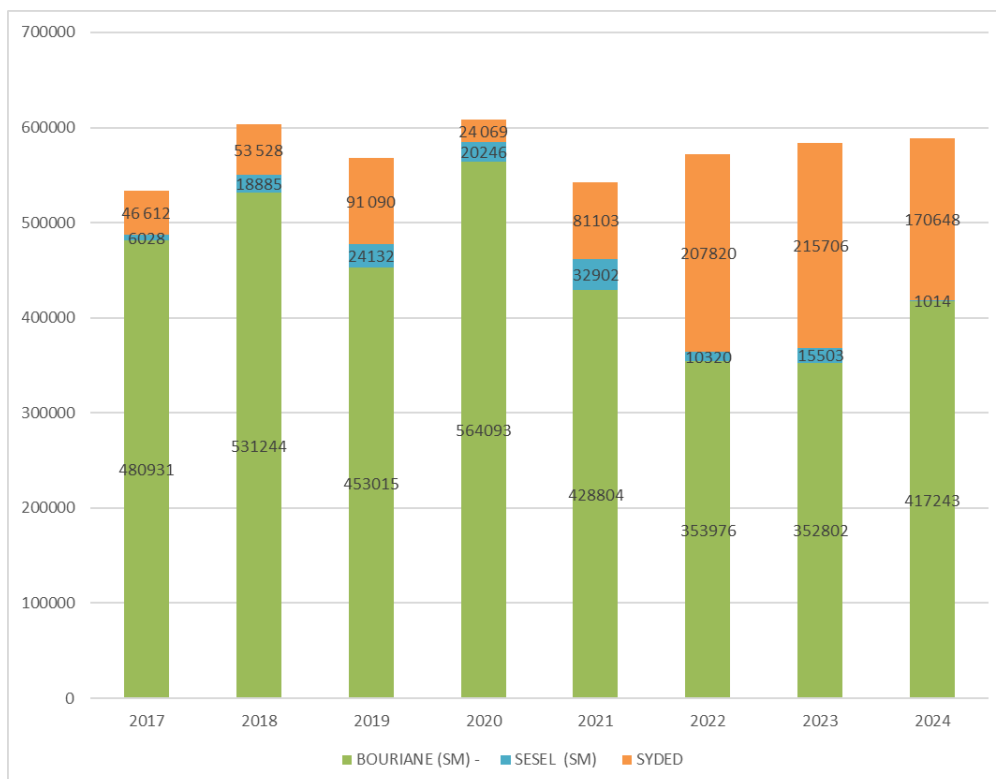
1.5. EAUX TRAITÉES

Pour information : à compter de 2023, les valeurs des volumes de prélèvement, de production, d'achat d'eau en gros ou de revente d'eau en gros sont extrapolées sur la période de relève des consommations puis ramenées à 365 jours. Historiquement elles étaient issues des relevés de compteurs sur une année civile qui ne correspond pas à la période de relève (généralement d'octobre à novembre).

- Achats d'eaux traitées**



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
SM BOURIANE	352 802	417 243	18 %	
SM SESEL	15 503	1 014	-93 %	
SYDED DU LOT	215 706	170648	-21 %	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	584 011	588 905	1 %	80 %



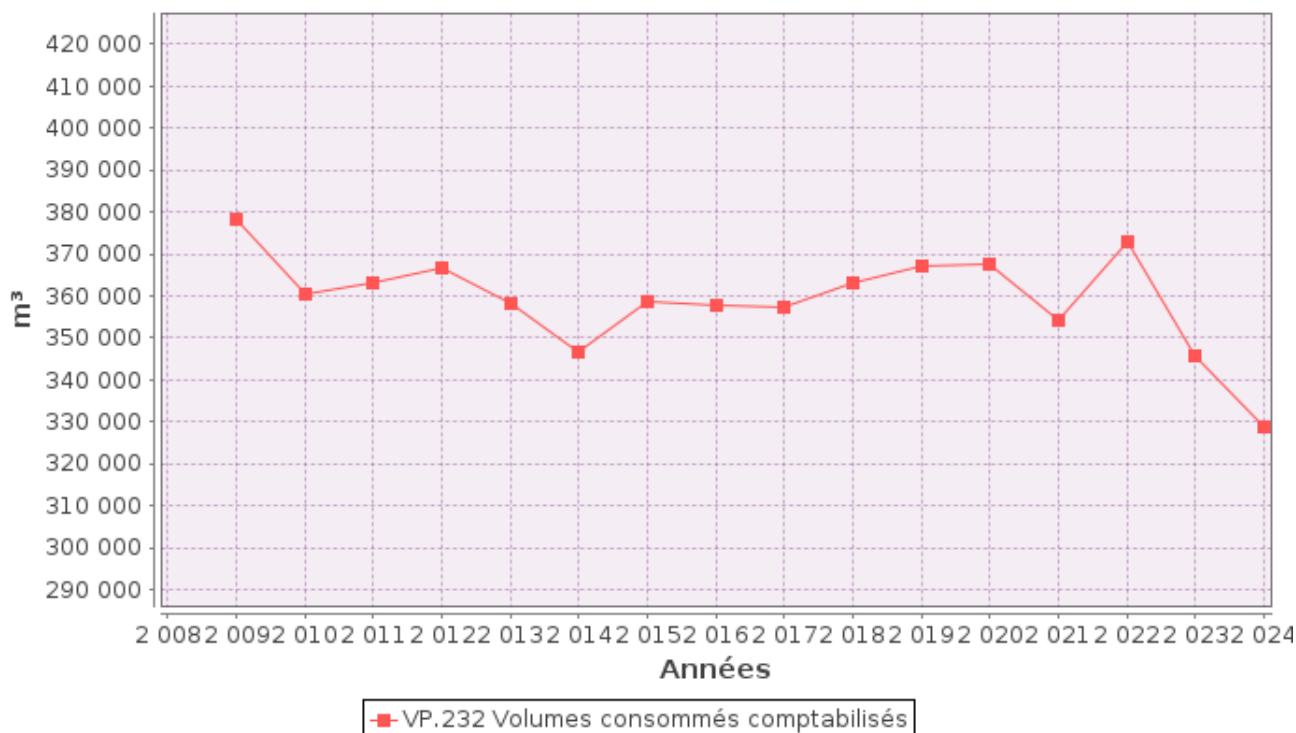
Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de reception de l'AR: 26/11/2025

- **Volumes vendus au cours de l'exercice**



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	345 938	328 829	-5%
Total vendu aux abonnés (V7)	345 938	328 829	-5%



- **Autres volumes**



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 000	4 000	33,3%
Volume de service (V9)	20 000	50 000	150%

- **Volume consommé autorisé**



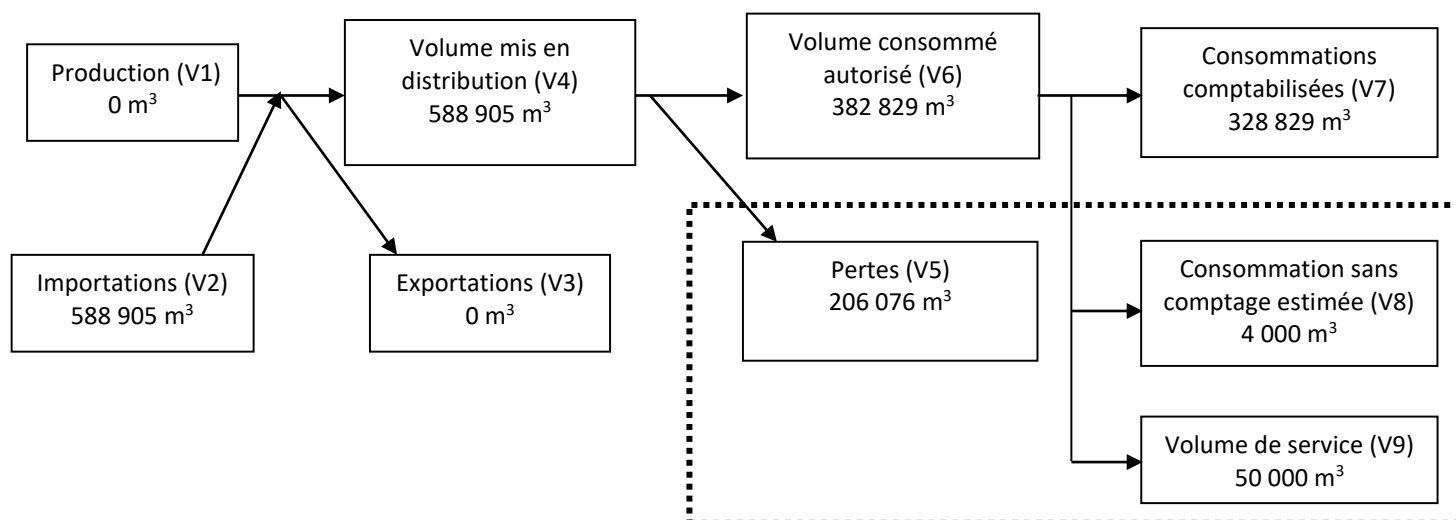
	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	368 938	382 829	3,8%

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de reception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

- **Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024**



1.6. LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **330,87** kilomètres au 31/12/2024 (325,36 au 31/12/2023).

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025
Date de réception de l'AR: 26/11/2025

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	78,23 €	78,23 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,6453 €/m ³	0,6453 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	51,15 €	53,98 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9832 €/m ³	1,0377 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	
	Consommation d'Eau potable (Agence de l'Eau)		0,32 €/m ³
	Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)		0,07 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

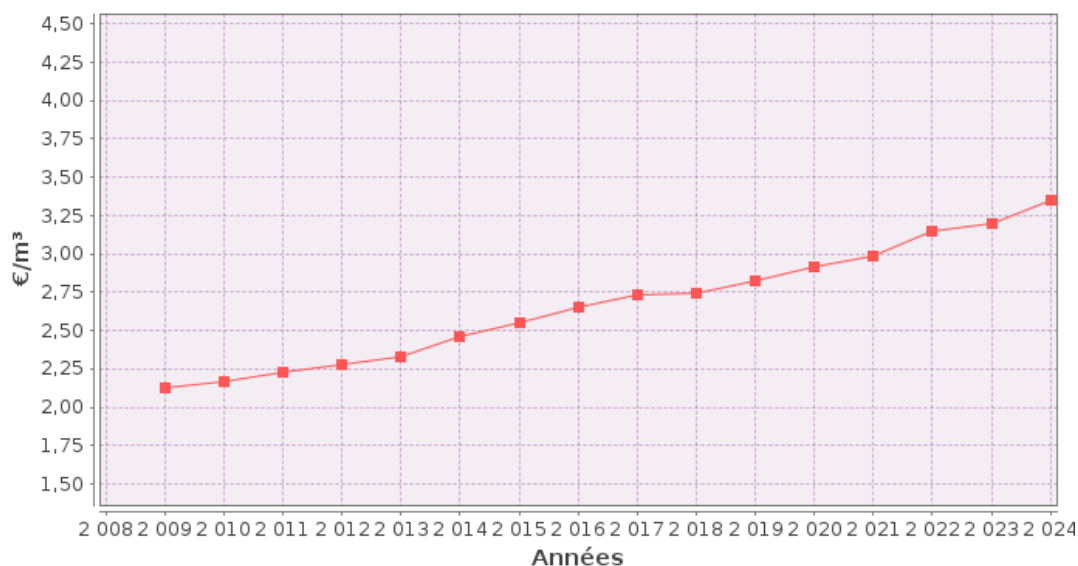
046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	78,23	78,23	0%
Part proportionnelle	77,44	77,44	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	155,67	155,67	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	51,15	53,98	5,5%
Part proportionnelle	117,98	124,52	5,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	169,13	178,50	5,5%
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	-	18,18%
Redevance Consommation d'Eau potable (Agence de l'Eau)	-	38,40	
Redevance Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	-	8,40	
TVA	20,04	20,95	4,55%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,64	67,75	13,6%
Total	384,44	401,92	4,55%
Prix TTC au m³	3,20	3,35	4,55%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pot

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

2.3. RECETTES



Recettes de la collectivité :

Données issues du compte de gestion pour 2023 et du Compte administratif en 2024

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	491 367,75	495 510,95
<i>Dont abonnements domestiques</i>	286 726,62	NC
Régularisation des ventes d'eau	816,39	NC
Total des recettes	492 184,14	495 510,95

Recettes de l'exploitant :

Données issues du compte de gestion et du CARE en 2023, et exclusivement du Care en 2024

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	482 030,18	492 600,00
Total recettes de ventes d'eau	482 030,18	492 600,00
Recettes liées aux travaux	27 600,00	40 700,00
Produits accessoires	15 100,00	15 200,00
Total des autres recettes	42 700,00	55 900,00
Total des recettes (hors collectivité)	524 730,18	548 500,00

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

3. Indicateurs de performance

3.1. QUALITÉ DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	34	0	26	0
Paramètres physico-chimiques	35	0	27	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de reception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		91,91%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,67%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	99

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

- **Rendement du réseau de distribution (P104.3)**



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

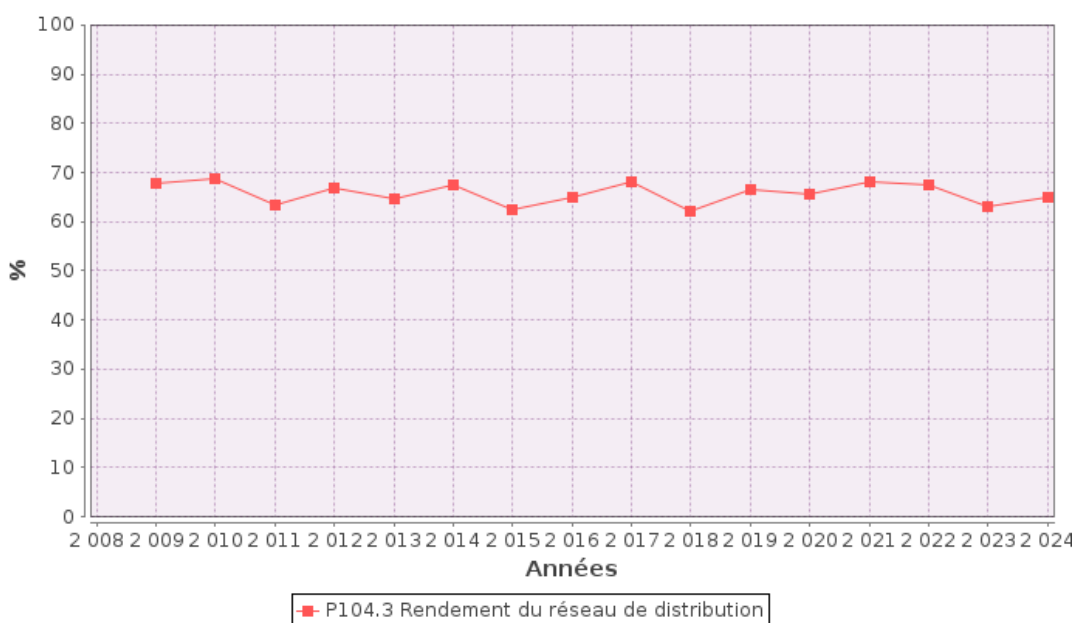
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	63,2 %	65 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,11	3,17
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	59,2 %	55,8 %



Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de reception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

- **Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)**



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,2 m³/j/km (2 en 2023).

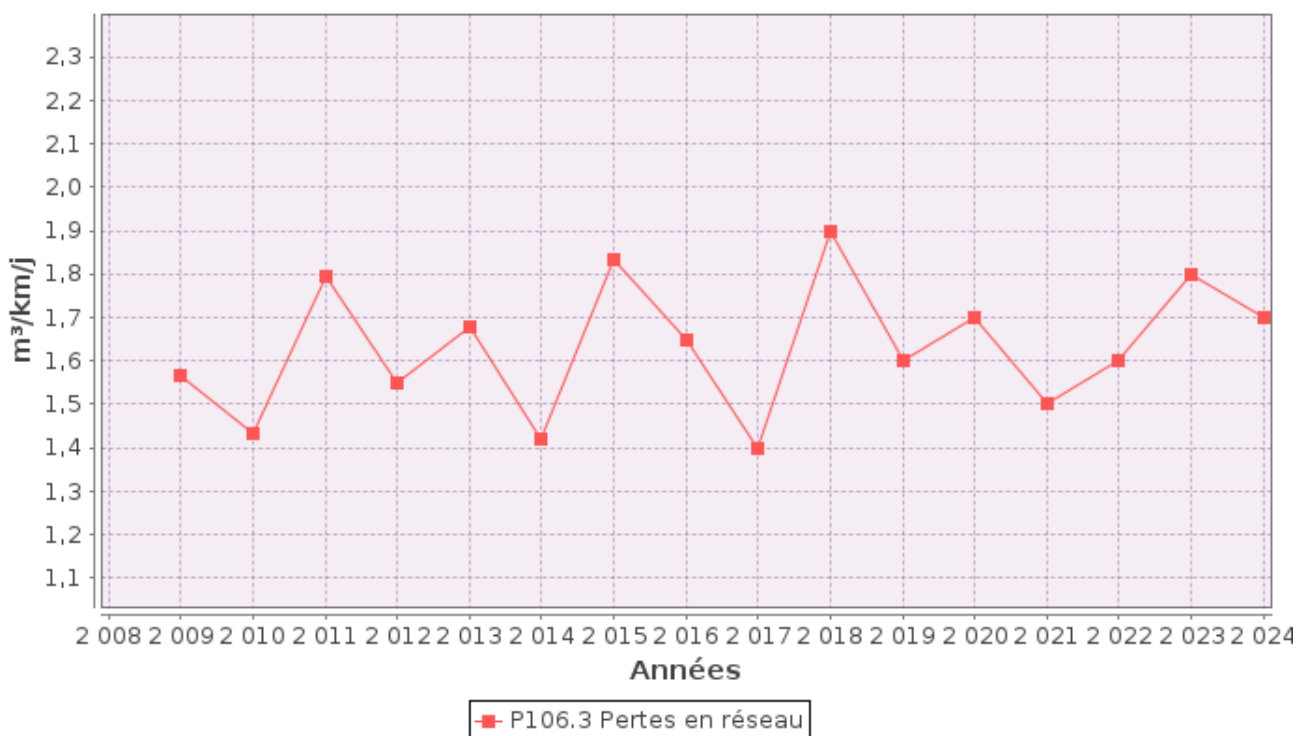
- **Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 1,7 m³/j/km (1,8 en 2023).



Date de transmission de l'acte: 26/11/2025
Date de réception de l'AR: 26/11/2025

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,17%	0,16%	0,23%	0,33%	0,5%

Au cours des 5 dernières années, 8,19 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,5 %** (0,33 en 2023).

3.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (79,9% en 2023).

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

4. Financement des investissements

4.1. MONTANTS FINANCIERS



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	214 720,88	63 462,75
Montants des subventions en €		-
Montants des contributions du budget général en €		-

• **Détail :**

Nature des travaux	Montant de travaux [€ HT]	Travaux terminés et réceptionnés (date)
MBC 2022-2024 BC4- Cabrerets - Merlan- Extension de réseau 175 ml	10 459,00	22/05/2024
MBC 2022-2024 BC5 - Saint-Pierre-Lafeuille - Le Pey - Renouvellement de réseau 210 ml	10 516,98	12/06/2024
MBC 2024-2027 BC1 - Op1 - Saint-Géry-Vers – Velles - Déplacement de réseau 147 ml	13 826,24	14/01/2025
MBC 2024-2027 BC1 – Op2 – Constans – Binnac – Déplacement de réseau 257 ml	28 660,53	14/01/2025

4.2. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	161 644,27	132,751,39
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	28 892,88
	en intérêts	5 376,08

4.3. AMORTISSEMENTS



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **264 880,88 €** (214 155,00 € en 2023).

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0000 €/m³ pour l'année 2024 (0,0001€/m³ en 2023).

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 000	7 469
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,2	3,35
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	99	99
P104.3	Rendement du réseau de distribution	63,2%	65%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2	2,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,8	1,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,33%	0,5%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,9%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0001	0

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025

Date de réception de l'AR: 26/11/2025

046-200093300-DE_014_2025-DE
A G E D I